

Communiqué de presse

Positionnement des Hautes Ecoles du réseau libre confessionnel (SeGEC) et non-confessionnel (FELSI) concernant la mise en œuvre du décret Paysage adopté le 2 décembre 2021

Dans le contexte de fortes tensions actuelles liées à la remise en question du décret Paysage adopté le 2 décembre 2021, les Hautes Ecoles du réseau libre confessionnel (SeGEC) et non-confessionnel (FELSI) appellent à de la sérénité dans les débats alors que nous approchons à grands pas de la prochaine session d'examens.

Les Hautes Ecoles précisent qu'elles ont **intégré les nouvelles dispositions** prévues dans le décret voté le 2 décembre 2021 dans la **préparation de cette année académique 2023-2024 et dans son organisation générale** (adaptations informatiques, communication aux étudiant(e)s et aux jurys d'examens).

Par ailleurs, elles ne sont pas en mesure d'évaluer quantitativement l'impact réel du décret en matière de **finançabilité des étudiant(e)s**. A titre d'exemple, les hypothèses ne peuvent prendre en considération les décisions qui seront prises *in fine* par les jurys de délibération, le dispositif leur permettant de maintenir la **finançabilité de l'étudiant(e) n'ayant pas acquis les 60 crédits de BA1** en deux ans à certaines conditions.

Enfin, au-delà des considérations techniques du décret, **les Hautes Ecoles continueront à porter une attention toute particulière aux situations des étudiant(e)s**, notamment lorsque celles-ci ou ceux-ci traversent des périodes difficiles dans leur vie. Ainsi, un nombre non négligeable d'étudiant(e)s non-finançables poursuivent déjà à l'heure actuelle leurs études dans nos établissements.

Les Hautes Ecoles estiment qu'il sera **pertinent que le futur gouvernement procède à son évaluation à l'issue de l'année académique 2023-2024 et qu'il apporte les éléments correcteurs nécessaires** s'il devait s'avérer que l'impact est néfaste pour les étudiant(e)s. A minima, ce point devrait être inscrit dans la prochaine Déclaration de Politique Communautaire.

Pour les Hautes Ecoles du SeGEC et de la FELSI :

- SeGEC : EPHEC, Henallux, HELHa, HELMo, HE ICHEC-ISFSC-ECAM, HE Galilée, HE Vinci
- FELSI : HELB-Prigogine

Contact presse :

Pour le SeGEC : Vinciane De Keyser, directrice pour l'enseignement supérieur – vinciane.dekeyser@segec.be – 0478/68 80 32

Les Directions-présidences des différents établissements sont également disponibles pour répondre aux questions des journalistes.